

Formation d'Artiste intervenant en milieu scolaire (AIMS)



© Beryl Libault

Appel à candidatures

Conservatoire de Paris 2026 – 2027

Les cinq grandes écoles nationales supérieures d'art de Paris que sont le Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD-PSL), le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP), l'École des arts décoratifs de Paris (ENSAD-PSL), Les Beaux-Arts de Paris et La Fémis se sont associées depuis septembre 2016 pour développer la formation post-diplôme d'Artiste Intervenant·e en Milieu Scolaire (AIMS) dans le cadre d'une résidence en immersion au sein d'un établissement tout au long d'une année scolaire.

Pour l'année scolaire 2026-2027, une à deux résidences sont proposées aux étudiant·es du Conservatoire de Paris, musicien·nes (toutes disciplines confondues), ingénieur·es du son, danseurs et danseuses interprètes, notateurs et notatrices chorégraphiques, ayant obtenu leur diplôme de 2^e cycle supérieur en 2024, 2025 et 2026.

Soutenu par le ministère de la Culture via ses services centraux (DGDCER) et déconcentrés (DRAC Île-de-France), AIMS a pour objectif de former des jeunes créateurs et créatrices à l'intervention en milieu scolaire en leur permettant de développer des compétences complémentaires à la médiation et à la pédagogie, tout en développant leurs projets personnels, et à contribuer à l'engagement citoyen d'artistes de haut niveau.

Chaque résident·e sélectionné·e bénéficie d'une bourse de résidence d'un montant de 12 000 euros.



Détails du programme

Chaque artiste sélectionné·e anime et engage un projet artistique et éducatif favorisant l'accompagnement réflexif et créatif des élèves d'une classe (primaire ou collège) d'Île-de-France, en lien avec un·e enseignant·e référent·e.

Le ou la résident·e bénéficie du soutien d'un·e enseignant·e-tuteur·rice qui l'accompagne tout au long de l'année scolaire.

Il ou elle dispose d'un espace de travail dans l'établissement scolaire pour développer parallèlement ses propres projets créatifs et professionnels, tout en favorisant les échanges et les liens avec la communauté éducative et l'ensemble des élèves, avec une attention à l'ouverture sur le territoire de vie des enfants.

Il ou elle consacre 15 h minimum par semaine de présence dans l'établissement, réparties entre les ateliers avec les enfants et sa résidence d'artiste.

En fin d'année scolaire (juin 2027), il ou elle doit concevoir une présentation du projet artistique conduit tout au long de l'année avec ses élèves. Cette présentation a lieu lors d'une journée de restitution commune qui rassemble tou·tes les artistes de la promotion AIMS et tou·tes leurs élèves dans un espace partenaire du programme, et dont les artistes prennent en charge collectivement l'organisation opérationnelle (logistique, organisation des espaces, représentation équitable entre toutes les disciplines, accueil du public...). Ils et elles sont pour cela conseillé·es par leurs référent·es en école d'art. Des rencontres intermédiaires (ouvertures d'ateliers, répétitions, accrochages etc.), favorisant les échanges avec la communauté éducative, incluant les familles ou le territoire de proximité sont bienvenues.



© Beryl Libault

Il ou elle rédige un mémoire de recherche sur la pratique artistique en milieu scolaire et la notion de transmission, qui est soutenu devant un jury à la rentrée 2027.

Une formation commune obligatoire est organisée pour tou·tes les résident·es des 5 écoles partenaires, du 3 au 18 septembre 2026, afin de leur permettre d'acquérir les connaissances et de se familiariser avec les outils nécessaires à l'intervention en milieu scolaire. Cette formation est conduite par des personnalités qualifiées comme : des conseiller·ères pédagogiques, enseignant·es, conseiller·ères du ministère de la culture, chercheur·euses, historien·nes, psychologues, responsables de structures culturelles, DAC en collectivités etc. Au cours de l'année, (de novembre à mai), les artistes sont également tenu·es de participer à des séances complémentaires de formation, de mutualisation d'expériences, d'analyse de pratique, ainsi qu'à des séances spécifiquement axées sur la rédaction du mémoire et sur la préparation de la restitution commune en fin d'année.

L'inscription au Conservatoire est requise pour suivre cette formation.

Modalités de sélection

Les candidat·es seront sélectionné·es par un jury constitué de représentant·es du Conservatoire de Paris ainsi que de partenaires et de personnalités extérieures.

Le dossier de sélection comprendra :

- une note d'intention d'un projet créatif et artistique avec une classe
- une lettre de motivation
- un CV
- un dossier décrivant les activités artistiques, en particulier les expériences en milieu scolaire, périscolaire ou socioéducatif.

Calendrier

Dossier de candidature à retourner par mail au plus tard le **28 mai 2026** à l'attention de Sabine Alexandre.

Les candidat·es sélectionné·es seront invité·es à se présenter à un entretien avec le jury qui se déroulera **mercredi 17 juin 2026** à partir de **16h30** au Conservatoire.

Contact

Sabine Alexandre

bureau 111

01 40 40 46 80 / salexandre@cnsmdp.fr

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

